Égalité des chances entre femmes et hommes dans l'ensemble des politiques et actions communautaires (mainstreaming)

1996/2036(COS) - 14/07/1997

La commission a adopté le rapport de Mme KOKKOLA sur la communication de la Commission européenne concernant le "mainstreaming". Par ce terme l'on entend l'intégration de l'égalité des chances entre les deux sexes dans l'ensemble des politiques et actions communautaires. La commission souligne que le principe du mainstreaming est désormais contenu dans le futur traité d'Amsterdam, là où il prévoit l'égalité entre homme et femme parmi les missions de la communauté et que toute action de cette dernière doivent viser à l'élimination de l'inégalité entre les sexes. Pour s'imposer, le mainstreaming devra s'accompagner d'une sensibilisation permanente des responsables politiques menée dans tous les domaines et cela tant au niveau national qu'au niveau communautaire. La Commission européenne est appelée à définir des critères et des instruments d'évaluation de la promotion de l'égalité entre les sexes: elle devra accorder une attention particulière aux statistiques sur le mainstreaming lors de la fixation du prochain programme pluriannuel sur l'information statistique. Dans le cadre des interventions des fonds structurel, la commission demande qu'un rôle plus important soit jouée par les femmes en matière de gestion et de mise en oeuvre des fonds. La présence féminine doit être renforcée dans tous les domaines du monde du travail: à cette fin des services sociaux de prise en charge des enfants devrait être financé par les Fonds structurels. La Commission devra créer des structures de coordination adéquates au sein des services responsables de la mise en oeuvre du principe de mainstreaming; elle est en outreappelée à intégrer à toutes les propositions législatives la dimension de mainstreaming ou "gender perspective" (prise en compte des répercussions éventuelles sur la situation des femmes et des hommes) de manière à amener les Etats membres à prendre position sur la politique d'égalité.